

Informations déchets 2018

Pour rappel, la gestion des déchets est régie par le Règlement sur le traitement des déchets du 13 novembre 2013 et de sa directive du 25 janvier 2016¹. Ces documents ont été établis conformément au principe fondamental du financement du traitement des déchets (principe de causalité pollueur-payeur) inscrit à l'art. 2 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement.

Le détenteur des déchets assume le coût de leur traitement :

- par la **taxe au sac**
- par la **taxe forfaitaire par habitant assujetti**

Les frais liés aux déchets sont les suivants : transports, élimination des déchets ménagers non valorisables, transport et gestion des déchets valorisables (apportés aux éco-points et à la déchetterie), frais administratifs et d'exploitation.

Augmentation de la taxe forfaitaire

Pendant la période de mise en service de la déchetterie, ces charges ont été estimées. Mais, après deux ans d'exploitation, il apparaît que les revenus de la taxe forfaitaire et de la taxe au sac ne permettent pas de couvrir entièrement la totalité des coûts.

C'est la raison pour laquelle la taxe forfaitaire par habitant assujetti doit être portée, dès cette année, à CHF 100.-- par habitant assujetti (TVA comprise).

La taxe au sac reste inchangée.

Accès à la déchetterie : une vignette pour chacun

Afin de simplifier le contrôle de l'accessibilité à la déchetterie, chaque habitant assujetti à la taxe forfaitaire reçoit désormais une vignette autocollante, à placer sur une vitre latérale droite du véhicule devant accéder à la déchetterie.



Manuel pratique

En 2017, un manuel pratique pour l'évacuation des ordures et autres déchets a été distribué à tous les ménages de Prangins. Cette brochure reste valable. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles auprès de l'administration communale.

Le personnel de la déchetterie et de l'administration communale est à disposition pour tout complément d'information (stc@prangins.ch, 022 994 31 16, www.prangins.ch).

Prangins, janvier 2018

La Municipalité

¹ Ces documents sont disponibles sur le site Internet communal www.prangins.ch